

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 29 juin 2018 au Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ROUEN, sous la présidence de Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Patrick BERG, Directeur Régional de la DREAL Normandie et de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014 et n°2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** le code de l'environnement et notamment les articles L123-3 et suivants, R123-3 et suivants,
- VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L350-1 et suivants,
- VU** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové,
- VU** le document provisoire du Projet d'Intérêt Majeur Caen Presqu'île approuvé le 16 mars 2018 par le comité de pilotage,
- VU** l'avis du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement rendu le 1<sup>er</sup> mars 2018,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
D E C I D E**

- le lancement d'une enquête publique environnementale dans le cadre de l'approbation du Projet d'intérêt majeur Caen Presqu'île,
- désigne la Préfecture du Calvados pour représenter l'ensemble des partenaires du projet d'intérêt majeur pour ouvrir et diligenter l'enquête publique,
- désigne la SPLA Caen Presqu'île pour représenter l'ensemble des partenaires du projet d'intérêt majeur dans l'organisation de l'enquête publique auprès de l'Etat et centraliser ses résultats,
- et autorise le Directeur Général à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie, absent,



**M.A POUSSIER-WINSBACK**

**l'Adjoint au Secrétaire Général** Délibération approuvée  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"



**Dominique LEPETIT**

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,



**G. GAL**

18 JUIL. 2018